

La Problématique des Centres d'enfouissements techniques en Algérie et ses dynamiques sociales

Pr. Dr. Faradji mohamed akli,
Université de Bejaia, Algerie.

Pr.Sifer Abdenacer
Université de Bejaia, Algerie.

Résumé :

Cette étude tente de permettre une compréhension des conflits liés à l'implantation des centres d'enfouissements techniques à Bejaia et de saisir la dynamique sociale et les enjeux qui leur sont inhérents. Nous avons particulièrement cherché à cerner les motivations qui incitent les opposants à déclencher les conflits, les facteurs qui entravent l'acceptabilité sociale des équipements et l'échec des négociations entre les différents acteurs pour la régulation des conflits.
Mots clés : gestion des déchets, conflit, communication, gouvernance territoriale, centre d'enfouissement technique, représentation sociale.

ملخص:

يشغل ميدان البيئة مكانة مرموقة لدى الفاعلين المهتمين بهذا المجال المعرفي يتواءم مع رهانات عالم نشاطاته. والعملي، كل حسب طريقته بما وغالبا ما تثير مثل هذه الرهانات نقاشات حادة بين المجتمع المدني والسلطات العمومية. تهدف هذه الدراسة لفهم الدينامية الاجتماعية حول إشكالية النزاعات المتعلقة بمراكز الردم التقني بالجزائر، متخذين بجاية نموذجا. وقد ركزت الدراسة على الدوافع والعوامل التي تحد من القبول الاجتماعي لهذه المراكز كما حاولت فهم معوقات الحوار بين الأطراف المتنازعة وإيجاد حل لهذه المشكلة ذات أبعاد بيئية خطيرة.

كلمات مفتاحية: مراكز الردم التقني، التأطير، الإدارة الإقليمية، الدينامية الاجتماعية، التمثلات الاجتماعية.

INTRODUCTION :

L'environnement est de nos jours, une thématique en vogue qui occupe une place non négligeable dans la société et dans le débat public. Face à la dégradation de l'environnement et l'émergence de plusieurs problèmes liés à celui-ci, des chercheurs issus de différentes disciplines se trouvent engagés afin d'apporter des solutions et résoudre cette problématique qui a tant de répercussions sur la vie humaine. L'un des sujets associés aux problématiques environnementales et qui reviennent d'une manière récurrente est ce qui est désigné de controverses environnementales publiques, plus précisément les conflits liés à l'aménagement du territoire.

Les conflits d'aménagement du territoire peuvent être définis comme « *une opposition marquée par un engagement entre deux ou plusieurs parties prenantes (les acteurs du conflit) au sujet d'éléments matériels locaux, ces oppositions manifestent aussi bien des caractéristiques locales liées aux dimensions spatiales que des caractéristiques sociales et économiques liées aux territoires sur lesquels ils se déroulent. Les conflits d'usage de l'espace sont le résultat des insatisfactions d'une partie de la population quant à des actions entreprises ou projetées par leurs voisins, par des institutions privées ou par les pouvoirs publics* »¹.

Ces projets s'inscrivent souvent dans des stratégies de développement ou de lutte contre des fléaux observable dans la société. Et bien que la logique qui sous-tend ces projets soit l'intérêt collectif des citoyens et le développement social et économique des territoires, ils rencontrent dans la plupart des cas une opposition tenace de la part de la société civile.

L'Algérie, comme pays en développement investit des sommes colossales dans l'aménagement du territoire et la réalisation

d'infrastructures jugée nécessaire à la satisfaction des besoins de la société. Parmi ces infrastructures qui s'inscrivent dans le cadre du développement durable et la préservation de l'environnement, les équipements collectifs de gestion des déchets constituent des projets en proue dans les politiques publiques du gouvernement algérien, qui visent la modernisation de la gestion des déchets et la lutte contre la prolifération des décharges sauvages. Néanmoins, sur le terrain, la réalisation de ces projets demeure nonchalante et se heurte à une opposition de la part des populations et des associations, qui bloquent les travaux.

La wilaya de Bejaia est un exemple criant d'une telle situation. Avec des difficultés de plus en plus ardues en matière de gestion des déchets et de prolifération de décharges sauvages dont celles d'Aokas et de Sidi-Aïch suffisent comme exemple, il existe des mobilisations systématiques contre les projets des équipements collectifs de gestion des déchets, en l'occurrence les centres d'enfouissement technique, et qui se soldent toujours par l'arrêt des travaux, et souvent en ayant recours à la violence. Et cela sans aucune alternative pour remédier à la crise écologique que traverse la région, pourtant connue pour son patrimoine naturel, historique, culturel et touristique.

Rémy Barbier fait remarquer que souvent, ces conflits sont expliqués par l'égoïsme et l'irrationalité des opposants : *« les opposants poursuivent tout simplement la défense de leurs intérêts particuliers, et notamment de leurs intérêts de propriétaire ; quoi qu'ils en disent, ils visent surtout à préserver la valeur d'un patrimoine inévitablement menacé par la proximité d'un équipement générateur de nuisance »*. Cette explication est connue sous l'appellation du « syndrome de nimby », acronyme de « not in my back yard », (pas dans mon jardin) une pathologie censée apparaître mécaniquement face à tout projet socialement dévalorisé². Toutefois, cette explication est considérée par les chercheurs en sciences sociales

comme insatisfaisante et que les conflits liés à l'aménagement du territoire revêtent des mécanismes et des dynamiques plus complexes,

et leurs études révèlent leurs ancrages dans des logiques et des revendications révélatrices d'aspects divers du système social dans lequel ils s'inscrivent.

Avec la même conviction, et en s'appuyant sur le paradigme des logiques d'actions avancé par Brenoux (1995) et qui nous permet de faire appel à plusieurs théories, en particulier la théorie de la justification de Luc Boltanski et Laurent Thevenot (1991), ainsi que la théorie du cadrage (*frame analysis*), représentée notamment par : Charles Tilly, Sidney Tarrow, David Snow et Robert Benford (Daniel Cefaï et Dany Trom, 2001).

Cette étude tente de permettre une compréhension des conflits liés à l'implantation des équipements collectifs de gestion des déchets à Bejaia et de saisir la dynamique sociale et les enjeux qui leur sont inhérents. Nous avons particulièrement cherché à cerner les motivations qui incitent les opposants à déclencher les conflits, les facteurs qui entravent l'acceptabilité sociale des équipements et l'échec des négociations entre les différents acteurs pour la régulation des conflits.

ÉLÉMENTS METHODOLOGIQUES

Concernant la méthodologie de notre recherche, nous avons opté pour la méthode qualitative, en usant de l'entretien semi-directif.

Nous avons établi trois grilles d'entretiens, correspondant aux trois acteurs concernés directement par les conflits, à savoir, la population, les associations et les P/APC.

Concernant les enquêtés, ils ont été sélectionnés à travers un échantillonnage boule de neige.

Au total, notre échantillon réparti sur 07 communes (Aokas, Boukhelifa, Elkseur, Beni ksila, Tinebdar, Amalou, Boujellil) se constitue de : 07 P/APC ; 16 associations, 34 riverains.

ANALYSE ET DISCUSSION DES RESULTATS

Des représentations sociales contradictoires qui endiguent l'acceptabilité sociale des projets

L'analyse des données recueillies nous a amenés à vérifier l'existence de plusieurs représentations sociales différentes concernant les équipements collectifs de gestion des déchets, ce qui rejoint le constat partagé qu' *« une représentation sociale est une grille de lecture de la réalité, socialement construite, chaque groupe élabore cette grille en fonction de ses intérêts, ce qui veut dire que face à un même objet, des individus peuvent présenter des attitudes différenciées »*³. En fait, les représentations que nous avons établies varient en fonction des acteurs et en fonction de leur position vis-à-vis des projets d'implantations. Ainsi, ce qui est remarquable suite à l'analyse, c'est la distinction entre représentations positives des acteurs favorables à l'acceptabilité des projets et représentations négatives des acteurs défavorables à cette idée.

En premier lieu, la population qui, en totalité, a une position défavorable à l'idée d'accepter la réalisation des projets dans leurs communes. Les assertions et les images qui ne cessent de revenir dans le discours des porte-paroles de la population concernant les équipements, est celle d'un projet qui menace la qualité de vie des habitants et qui va porter des nuisances multiples au confort et à l'esthétique du territoire sur lequel ils vivent. Ajouter à cela, les diverses répercussions de ces équipements sur leur santé et leur environnement en général. Pratiquement tous les enquêtés de cette catégorie parlent de fumée partout, d'animaux sauvages qui traînent dans la commune, de la contamination des eaux et les diverses

maladies tel l'asthme et la stérilité ou la naissance d'enfants handicapés. La population prédise la situation de leur commune une fois les équipements installés.

Aposteriori, nous pouvons dire que le noyau central des représentations sociales des équipements chez la population est simplement celle d'une *décharge sauvage*. Car implicitement ou explicitement les propos précédents sont remarqués chez tous les enquêtés. D'ailleurs, les arguments avancés par la population s'inscrivent clairement dans le cadre des effets des décharges sauvages.

Ensuite, *les élus municipaux* qui, eux, sont tous favorables à l'acceptabilité des projets dans leurs communes. Sur les sept élus interrogés, tous ont avaient présenté les C.E.T comme étant une solution au problème des décharges sauvages qui demeure l'un des éléments de pression et de préoccupation des autorités publiques et locales. En outre, les élus considèrent les C.E.T comme un instrument qui permet de protéger l'environnement et de préserver le cadre de vie des habitants. « *Protéger l'environnement est l'une de nos priorités, un C.E.T au sein de notre commune va permettre de mieux gérer les déchets et éradiquer les décharges sauvages, ainsi que de garder une bonne image de la commune* ».

Ce genre d'affirmations se répètent à chaque fois dans les discours des élus et se présentent comme l'argument par excellence mobilisé pour justifier et convaincre de la nécessité de la réalisation des projets. Une des dernières représentations que nous pouvons attribuer aux élus concernant les équipements est celle d'un avantage économique pour la commune. En effet, les élus interrogés considèrent que ces projets constituent un atout et une opportunité pour l'APC, car ils vont permettre de créer des postes d'emploi et assurer une rente pour les caisses de la mairie.

Dans le cas *des associations*, nous avons pu distinguer entre deux positions concernant l'acceptabilité des projets. Certaines associations sont favorables à l'acceptabilité des projets et certaines ne le sont pas. Ce qui est fort intéressant et révélateur dans le cas des associations, c'est que leurs positions vis-à-vis des projets varient en fonction de leurs représentations sociales. Ainsi, les associations qui sont favorables à l'acceptabilité des projets considèrent les équipements, à la manière des élus municipaux, comme une solution aux décharges sauvages, un instrument de préservation de l'environnement et du cadre de vie et enfin comme un avantage économique à la commune. Pour les associations qui sont défavorables aux projets d'implantation, elles les considèrent à l'instar de la population plutôt comme une menace aux cadres de vies ; un danger pour la santé publique et l'environnement, en ajoutant qu'il s'agit d'une fausse solution et d'un leurre administratif.

En ce qui concerne la construction des représentations de nos acteurs, plusieurs éléments ont été mis en exergue. Dans ce point aussi, la distinction s'impose entre les acteurs favorables et les acteurs défavorables aux projets. En effet, les connaissances et les croyances relatives aux équipements varient selon la position des acteurs.

Ainsi, nous constatons que pour les élus municipaux et les associations qui sont pour la réalisation des projets, leurs représentations sont basées sur les connaissances qu'ils ont acquises à travers des conférences ; des réunions de discussion ; des études techniques et aussi par le montant des équipements. Par contre, la population et les associations qui s'opposent à la réalisation des projets se réfèrent en premier lieu à l'expérience des décharges sauvages existantes déjà et la manière dont elles sont gérées, mais aussi l'image négative qu'ils se font des gestionnaires. En second lieu viennent d'autres éléments, qui ne sont pas souvent cités, mais non de moindre importance et qui sont aussi à prendre en considération tels le réseau personnel, l'internet et le nom du projet.

Une gouvernance territoriale dysfonctionnelle et une méfiance généralisée

Dans le cas de la réalisation et de l'acceptabilité des projets de nature controversée, les rapports qu'entretiennent les acteurs mutuellement sont d'une grande importance. Ces rapports sont souvent régulés à travers l'exercice de la gouvernance territoriale et celle-ci « *suppose des procédures de coopération entre acteurs porteurs d'usages, de représentations et de projets différents, qui établissent des accords ou des compromis autour de formes de régulation forcément instables et sujettes à remises en question. Ces accords, ces compromis, sont le fruit de négociations, concernant des personnes ou, le plus souvent, des groupes. Elles supposent un dépassement provisoire des tensions, un apaisement des conflits, dans le but d'arriver à une solution commune* ». ⁴Dans le but d'analyser cette gouvernance dans notre cas, nous avons pris trois dimensions : la communication, la concertation et les représentations des acteurs les uns les autres.

En premier lieu, l'analyse des données recueillies auprès des différents enquêtés, nous a amenés à faire le constat que les pratiques communicationnelles des promoteurs des projets s'inscrivent dans le domaine de la communication de crise. Par-là, nous entendons le fait de communiquer dans une situation caractérisée par des relations tendues entre émetteur et récepteur sur un événement ou un sujet qui risque de mettre en péril la légitimité de l'organisation.

En réalité, la communication entre les acteurs ne commence à s'établir que suite au déclenchement des conflits et du blocage des projets. Aucune action d'information ou de sensibilisation n'est entamée avant le début des travaux, et ceci est confirmé par la population, les associations et même les élus municipaux. Cette absence de communication et de sensibilisation au début du processus décisionnel, amplifie la méfiance de la population, qui peut interpréter ce silence comme une occultation volontaire qui vise à cacher les inconvénients des équipements et comme une preuve de leur danger. Un des propos de nos enquêtés est très révélateur : « *ils ont rien dit,*

d'habitude s'il y a quelque chose de nouveau, ils font un tapage, ils n'arrêtent pas de parler et de se vanter... Là, c'est le silence total, c'est la preuve que c'est un mauvais projet ».

En effet, les entretiens mettent en exergue que le canal de communication utilisé par excellence dans ces projets est l'oral à des assemblées générales. Ce canal est loin d'être le mieux adapté à ce genre de situations déjà marquées par des relations tendues entre les différents acteurs. Et dans ce cas, une assemblée peut être considérée comme un lieu d'affrontement. En outre, la communication ici est plutôt assimilée à une simple diffusion d'information dont l'objectif est d'affirmer que les projets sont techniquement et juridiquement incontestables, ce qui est évidemment insuffisant pour modifier l'opinion publique. Thierry Libeart avertit que dans le cas de l'acceptabilité sociale des projets sensibles, *« la communication nécessite une prudence extrême dans sa mise en œuvre, et la phase préalable à la diffusion d'informations doit être particulièrement soignée... La communication ne réussira pas à elle seule à conduire vers une réussite du projet, d'autres facteurs interviennent. Toutefois, l'étude de projets ayant abouti amène à recenser quelques paramètres dont l'absence risquerait de mener à l'échec »*⁵. D'ailleurs, la population n'a pas pris ces assemblées pour des lieux d'échange et d'explication. Excepté trois personnes, la quasi-totalité des porte-paroles de la population déclare ne pas avoir reçu des explications concernant les équipements. Ajouté à cela que nous avons constaté que la médiation entre les différents acteurs est vraiment indigente.

En ce qui est du cas de ce conflit, les associations devraient être le garant de cette médiation entre population et autorité locale. L'analyse des données nous révèle que la plupart des associations n'ont pas été invitées à assurer le rôle d'intermédiaire entre population et autorité locale, et pour celles qui se sont impliquées dans le conflit, elles ont joué le rôle de porte-parole plutôt que celui de médiateurs. En effet, les associations procèdent à des actions selon leurs propres positions par rapport aux projets. Ainsi les associations qui sont favorables aux projets, ont procédé à des campagnes apologétiques des

équipements auprès de la population, et de l'autre côté, les associations défavorables aux projets, ont procédé à affirmer le refus de la population auprès des autorités locales. Ces pratiques ne favorisent pas, le débat et ne permettent pas l'exposition des faits d'une manière objective. Ceci ne peut pas permettre une prise de décision rationnelle ou des échanges fructueux entre les acteurs, et qui peuvent aboutir à des décisions prises en commun et à des résolutions concernant les malentendus existants. De plus, la marginalisation que subissent certaines associations ne fait qu'aggraver la situation et omettre un atout très essentiel dans la communication et la participation.

En second lieu, la concertation entre acteurs est absente, il n'existe aucune coordination et aucune participation de la part de la population et des associations au processus de prise de décision. Le choix du terrain et le lancement des travaux sont effectués selon une logique univoque de l'APC, excluant la consultation et la participation des autres parties concernées. Dans pareil cas, « *la population concernée considère (...) qu'elle est mise devant le fait accompli, que les jeux sont déjà faits. Devant le sentiment qu'il ne peut influer sur la décision, le public témoigne alors de son indifférence ou, au contraire, manifeste son hostilité* »⁶. Ce qui est fort intéressant, c'est que dans notre enquête nous avons constaté que la population n'a jamais soulevé le point ou affiché une volonté de participation aux processus de prise de décision, contrairement aux associations qui ont affiché leur dédain de cette exclusion et leur volonté de participation et de consultation. Nous rapportons ces propos vu leurs caractères très révélateurs :

A.AK.2 : « il y avait ni enquête publique, ni débat public... le peuple en a marre d'être pris pour un con, on ne consulte jamais, comment veux-tu qu'on accepte leurs projets ? »

A.B.1 : « normalement ils organisent des portes ouvertes, ils nous consultent avant le commencement des travaux, ils vulgarisent

l'information... le projet est arrivé avant l'information, d'ailleurs la population s'est basée sur des rumeurs alors que normalement c'est à nous de leur expliquer ».

D'autre part, nous avons constaté que le choix de l'emplacement des équipements se fait sur un accord tacite. Il s'agit bien d'une décision de connivence prise entre les divers élus membres de l'assemblée communale et cet accord se fait au détriment du village ou du quartier qui n'a pas un représentant à l'assemblée. Autrement dit, le village qui ne dispose pas d'un représentant à l'assemblée va recevoir le projet car tous les représentants refusent le projet dans le village dont ils sont issus. Ce qui confirme que les APC n'ont pas eux non plus un pouvoir décisionnel réel dans le choix des projets de C.E.T, sinon une stratégie de contournement des pressions exercées sur eux.

En dernier lieu, il existe une méfiance généralisée envers les autorités publiques et un discrédit de leur aptitude à gérer les équipements et d'en assurer le bon fonctionnement. Alors que la confiance est un élément primordial dans le cas d'acceptabilité de projet et d'établissement de débats et d'échanges. La confiance dans le cas des projets techniques, disait Anthony Guidens : *« repose à la fois sur un acte de foi envers les savoirs sous-jacents, envers les professionnels qui les mettent en œuvre, mais aussi sur une “foi pragmatique” issue des observations que nous faisons jour après jour du bon fonctionnement général de ces systèmes »*⁷. Or, les propos des enquêtés nous ont parfaitement révélé que cette foi pragmatique est totalement altérée étant donné l'échec observé dans des projets anciens. Bien plus, les autorités de leur part discréditent la population et les associations considérées comme ignorantes et inaptes, ce qui pour les élus ne leur donne pas la légitimité de participer aux décisions et au développement de leurs territoires, ou d'influer sur les processus de négociations. Ce qui ne fait qu'accroître le dysfonctionnement de la gouvernance territoriale.

Des stratégies d'actions et de négociations controversées

Ici, nous avons analysé la dynamique sociale des conflits d'implantation des équipements. Ainsi, nous avons déterminé le cadrage que font les opposants des projets d'implantation, et le répertoire d'action des acteurs en conflit.

Dans un premier temps, nous avons constaté que les opposants font des cadrages négatifs des projets et des actions des promoteurs de ces projets. En fait, les opposants considèrent qu'ils sont victimes de lésion et d'ostracisme de la part des autorités qui les ont désigné comme bouc émissaire pour assumer un mal qu'ils considèrent comme une atteinte à la dignité de la commune et de sa population. Cela est dû à plusieurs facteurs dont l'intercommunalité des projets constitue l'élément pondérant. Un des propos de nos enquêtés et qui revient souvent sous une forme ou une autre résume tout : *P.B.1 : « pourquoi c'est chez nous ? il y a d'autres projets non ! Ceux-là, ils les donnent aux autres villages, c'est pour les autres communes c'est ça... on n'a même pas l'eau et ils nous amènent un C.E.T... on le sait depuis toujours, l'APC a toujours été contre notre village et maintenant on est la poubelle des autres »*. De surcroît, les opposants cadrent ces projets comme un subterfuge avancé par les autorités dans l'objectif de s'accaparer des terrains de la population afin de les exploiter pour des intérêts personnels.

Dans un deuxième temps, nous avons analysé le répertoire d'actions des acteurs en conflit et nous avons constaté que le déclenchement des conflits s'est produit de la même manière dans tous les sites. De la sorte, les opposants, pour ce faire entendre, procèdent au blocage des travaux par la force et par des menaces de destruction des équipements. Par la suite, ils procèdent au blocage des APC et à la signature de pétitions pour confirmer leurs positions. Ceci nous indique les ressources de l'action collective chez la population et confirme le fait que *« le répertoire d'actions collectives déployé par un mouvement est limité, il est un construit culturel, développé à travers l'histoire du mouvement, mais également des autres*

mouvements et de la société en générale... les gens tendent à agir dans le cadre limité de ce qu'ils connaissent, à innover sur la base des formes existantes, et à ignorer toute une partie des possibilités qui leur sont en principe ouvertes»⁸.

Concernant les formes d'opposition, nous avons constaté qu'elles s'inscrivent dans trois registres :

La forme NIMBY : qui est la position de toute la population et qui se concrétise dans le fait que la population refuse les projets près de chez eux, mais ils n'ont aucun problème que ce soit ailleurs. Cette forme est aussi celle de la majorité des associations.

La forme d'opposition de principe : qui est celle de certaines associations qui refusent ces projets partout et revendiquent une autre alternative que les C.E.T.

La forme d'acceptabilité conditionnée : qui est, le propre d'une seule association prête à accepter les projets, mais sous certaines conditions.

Pour les autorités, nous avons constaté que leur principale réaction été le *contre cadrage* qui se manifeste dans trois formes :

Le déni du problème : les autorités locales nient l'existence d'opposition et affirment que les travaux seront relancés.

Les contre attributions : les autorités locales attribuent le retard et le blocage des travaux à l'État et son absence de volonté pour la réalisation des projets et non à cause de la population.

Les attaques contre les qualités du collectif : il s'agit de refuser de donner une légitimité à l'opposition et de la discréditer comme étant non représentative et comme une bande de voyous et de malfaiteurs.

Enfin, dans le troisième temps, nous nous sommes focalisés sur la régulation des conflits et la possibilité de leurs résolutions. À ce fait, nous avons considéré les propositions des acteurs des conflits pour résoudre ce problème. Ainsi, les opposants proposent : apporter des technologies plus performantes ; changer la localisation des projets ; annuler l'intercommunalité.

Les élus proposent : intervention de l'État et application des lois de sanction ; dotation des APC d'un budget dédié à la gestion des équipements ; annulation de l'intercommunalité.

En observant les propositions des deux groupes on remarque que la résolution des conflits ne peut être négociée entre les trois acteurs qui sont directement concernés par les conflits, car en final la satisfaction de ces propositions ne dépend pas d'eux et dépasse leur prorogatifs.

Dans une autre optique, nous avons fait appel à la théorie de la justification pour nous fournir une grille de lecture et nous avons constaté que les acteurs des conflits ont recours à deux registres justificatifs. Le premier est le registre justificatif du monde industriel où les objets techniques et les méthodes scientifiques ont la place centrale, et le principe supérieur commun en ce monde c'est l'efficacité et la performance. Le second, c'est le registre justificatif du monde civique où l'intérêt collectif prime l'intérêt particulier, les personnes recourent en tout premier lieu, aux notions d'équité, de liberté, de solidarité. Et le principe supérieur commun dans ce monde est constitué par la prééminence du collectif, de la conscience collective ou la volonté générale.⁹

Ce qui est remarquable, c'est que tous les acteurs du conflit avancent des arguments invoquant la performance, l'efficacité et l'intérêt collectif, mais chacun selon la logique qui justifie sa position. Autrement dit, les acteurs favorables aux projets affirment l'adéquation de ces projets à ces conditions ; les opposants, en usant des mêmes arguments, affirment le contraire. En fait, il s'agit ici d'une divergence dans l'assimilation d'éléments similaires. D'après la théorie de la justification la résolution de ce type de conflit consiste dans des épreuves ou des tests qui front dissiper les incertitudes¹⁰. À savoir dans ce cas, l'implication des opposants dans les processus décisionnel, en plus d'exemple réussis des projets confirmant la fiabilité des équipements.

CONCLUSION

Le lancement des projets d'installation des C.E.T à Bejaia a été en 2005. Nous somme en 2017 et la situation est restée inchangée, aucun projet n'est réalisé et aucune alternative n'a été présentée.

Suite aux résultats de la présente étude, nous avons fait plusieurs constats : les conflits liés à l'implantation des C.E.T sont marqué par la prédominance de représentations sociales négatives concernant les équipements. La quasi-majorité des enquêtés considèrent ces derniers comme source de nuisance, de déshonneur et de dangers divers sur la santé et l'environnement, voire même comme des leurres dont l'objectif est de s'accaparer des terrains des citoyens. Nous pouvons dire qu'il s'agit ici d'un conflit de représentations. En vérité, *« ces conflits mettent en jeu toute une série d'ingrédients, sociaux, culturels, historiques, identitaires, idéologiques. Ils se placent aussi toujours dans une période avec ses modes, ses contestations, ses cycles d'aménagement qui sont étroitement corrélés à la réalité de la vigueur des économies dans lesquelles ils évoluent. Ils ont chacun leurs maîtres à penser, leurs idéologies, leurs croyances, leurs mensonges »*¹¹.

Les rapports entre la population et les autorités sont marqués par la méfiance et la discréditation mutuelle ainsi que par une absence de gouvernance territoriale qui remet en cause la légitimité sociale de l'action publique, ce qui incite les opposants à déclencher des conflits pour manifester leur désaccord avec les décisions des autorités. Sachant que la pluparts des chercheurs s'accordent sur le fait que *« les conflits d'aménagements sont, au moins pour partie, à l'origine d'une perte de reconnaissance de la part des populations à l'égard de la légitimité des administrations, des élus politiques, des aménageurs et des experts à agir avec justesse »*.¹²

En outre, le positionnement des différents acteurs dans des registres de justification avec une définition divergente de l'intérêt collectif et l'efficacité, ne favorise pas la résolution des conflits et entrave les processus de négociations.

En somme, les conflits d'aménagement à Bejaia s'inscrivent dans une dynamique sociale plus globale et mettent en exergue des dysfonctionnements plus généraux, à savoir : La méfiance totale envers les autorités, l'absence de légitimité des institutions, une exclusion de la société civile de l'action publique et dans certains mesure la prédominance du régionalisme comme critère dans la prise de décisions chez les élus. Et sans porter le grand poids du fardeau uniquement sur les autorités, il y a lieu de signaler que la forme d'opposition dominante chez la société civile est la forme NIMBY. Par ailleurs, comme le fait remarquer Arnaud Lecourt, cette forme est loin d'être une forme égoïste : *« le NIMBY y apparaît comme une forme de réaction normale, loin de la pathologie qui lui est fréquemment associée. Il marque une reconquête du statut de citoyen des riverains et leur entrée en politique »*¹³. Néanmoins, cela nous mène à nous interroger sur les raisons du non-développement des conflits dans notre société en débats publics et l'absence de leur prise en considération comme révélateurs de revendications sociale et instituteurs de nouvelles pratiques et de nouvelles réglementations.

Enfin, et sans avoir la prétention d'avoir saisi totalement la dynamique sociale des conflits et leurs enjeux, nous proposons : il faut considérer ces conflit plus comme des révélateurs que comme des pathologies ; L'instauration de dispositifs réels de la gouvernance territoriale et opter pour un modèle de développement participatif qui pourra rétablir la confiance entre autorité et population, en particulier à travers la réalisation modèle des projets qui ne rencontre pas d'opposition afin qu'elle soit un exemple et un gage de l'aptitude des gestionnaires à assumer des projets sensible ; Donner à la communication une place essentielle dans les instances publiques; Professionnaliser les associations et les doter de moyens qui leur permettrons la participation et la médiation entre population et autorités ; et surtout, et essentiellement en finir avec la considération du seul aspect technocratique lors de l'élaboration des politiques publiques et de l'examen des solutions, et ce, avec l'intégration des sciences humaines et sociales dans l'élaboration de ces dernières. Ce

qui assurera la prise en compte des avis de la population, de prédire les éventuels conflits et d'éviter le gaspillage de budgets énormes pour qu'en fin de compte tout soit abandonné.

Références :

¹ André Torre et Al, « Comment évaluer et mesurer la conflictualité liée aux usages de l'espace ? Éléments de méthode et de repérage », Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement [en ligne], Volume 10 Numéro 1 | Avril 2010.

² Rémi Barbier, *L'implantation conflictuelle des équipements collectifs. Réflexions à partir de la gestion des déchets des équipements*, in, J.-P. Terreaux (coord.), *Economie des équipements pour l'eau et l'environnement*, Cemagref éditions, Antony, 2005, 129-144.

³ ROUSSIAU Nicolas, BONARDI Christine, *les représentations sociales état des lieux et perspectives*, Éditions Pierre Mardaga, 2001, P16.

⁴ Torre André et al. *Conflits et tensions autour des usages de l'espace dans les territoires ruraux et périurbains. Le cas de six zones géographiques françaises*, *Revue d'Économie régionale & Urbaine*, 2006/3 août, p. 415-453. DOI : 10.3917/reru.063.0415

⁵ Libaert Thierry. *Faire accepter un projet : principes et méthodes*. In : Communication et langages. N° 117, 3ème trimestre 1998. pp. 76-90.

⁶ Jean-Marc Dziedzicki, *Au-delà du Nimby : le conflit d'aménagement, expression de multiples revendications*, p. 35-64 in Patrice Melé, Corinne Larrue, et Muriel Rosemberg (dir.) *CONFLITS ET TERRITOIRES*, Presses universitaires François-Rabelais, Tours, 2004

⁷ Henri Botta et All, *enjeux de la propreté urbaine*, Presse Polytechnique et Universitaire Romandes, Lausanne, 2002, p 83

⁸ CEFAl Daniel et TROM Dany, *Les formes de l'action collective. Mobilisations dans les arènes publiques*, Ed de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, coll. « Raisons pratiques », 2001, consulter sur : http://socio.ens-lyon.fr/agregation/conflits/conflits_fiches_cefai_trom_2001.pdf

⁹ Luc Boltanski et Laurent Thevenot, *de la justification, les économies de la grandeur*, éd Gallimard 1991

¹⁰ Luc Boltanski et Laurent Thevenot, op.cit.

¹¹ Loïc Avry, *analyser les conflits territoriaux par les représentations spatiales*, thèse de doctorat en géographie/ aménagement, université renne 2, 2012.

¹² Jean-Marc Dziedzicki, op.cit.

¹³ Arnaud Lecourt, *Entrer en politique pour défendre son jardin : une analyse des conflits d'aménagement*, Cosmopolitiques, Cahiers théoriques pour l'écologie politique, n°7, 2004, p 176-186